



Assurances invalidité de la banque

Par **tomie0161**, le **09/09/2009** à **13:30**

Bonjour,

je suis détentrice d'un compte préférence au credit mutuel

j'ai été mise en invalidité total en mars 2009

voila que l'assureur me dit que comme j'etais en arrêr maladie depuis mars 2007 tout ce que j'ai débloqué c'est a dire mon disponible, ils ne le prene pas en compte. je n'etais bien sur pas informée de cela.

est-ce normal? et que dois- je faire?

La banque continue bien sur de me prélever mes échéances comme a l' acoutumée.